

# A.P.N.E.S

Tél: 06.12.76.85.50  
e-mail: [apnes.sauvetage@outlook.fr](mailto:apnes.sauvetage@outlook.fr)  
Site Internet: [www.apnes.fr](http://www.apnes.fr)



## **CLOTURE SANS PREAVIS : LES CANDIDATURES SERONT RETENUES PAR ORDRE D'ARRIVEE**

### **INFORMATIONS PREVISIONNELLES**

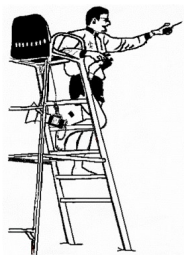
## **FORMATION SURVEILLANT DE Baignade SAISON 2025/2026**

### **CONDITIONS D'ACCES AU STAGE**

- Savoir nager correctement deux nages (l'objet de cette formation est de perfectionner les candidats et non de leur apprendre à nager)
- Avoir 17 ans le 1<sup>er</sup> jour de la formation.

### **PROGRAMME DU STAGE**

- En piscine : Lancé de ballon, épreuve de sauvetage, apnées, mannequin, perfectionnement en natation (éducatifs).
- En salle : réglementation colonies de vacances et centres aérés (ACM) et formation ou révision aux Premiers Secours Citoyen (PSC).



# A.P.N.E.S

Tél: 06.12.76.85.50  
e-mail: [apnes.sauvetage@outlook.fr](mailto:apnes.sauvetage@outlook.fr)  
Site Internet: [www.apnes.fr](http://www.apnes.fr)



## **EPREUVES DE SELECTION POUR L'ENTREE EN FORMATION**

Dés la première séance de piscine, les candidats sont évalués, ils doivent être capable d'accomplir 200 mètres brasse, 50 mètres crawl entrecoupés de pauses. Aucun temps n'est exigé mais chaque parcours devra être réalisé sans temps d'arrêt. Après une période de repos, il leur sera demandé une série d'apnées statiques et dynamiques et un test d'aisance aquatique.

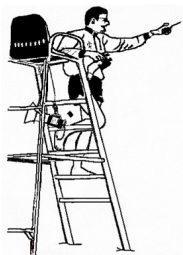
A l'issue de cette sélection, les éléments jugés insuffisants par l'équipe d'encadrement en sont avisés. L'Association se donne la possibilité de refuser tout candidat susceptible de ne pouvoir mener à terme cette formation. Dans ce cas, les frais de stage sont remboursés hormis 16 euros constituant les frais de dossier.

## **COUT DU STAGE**

Il s'élève à 265 Euros (deux cent soixante cinq euros) pour les formations initiales et 185 euros (cent quatre vingt euros) pour les recyclages.

Il englobe :

- Les séances en piscine
- les cours théoriques en salle
- la formation ou recyclage aux Premiers Secours Citoyen (PSC)
- La délivrance de l'attestation ci - dessus
- Les frais concernant l'examen de Surveillant de Baignade
- La documentation afférente à la Formation (guide PSC et réglementation SB)
- L'assurance responsabilité civile des stagiaires pendant les cours et l'examen.



# A.P.N.E.S

Tél: 06.12.76.85.50  
e-mail: [apnes.sauvetage@outlook.fr](mailto:apnes.sauvetage@outlook.fr)  
Site Internet: [www.apnes.fr](http://www.apnes.fr)



## PIECES A FOURNIR DES L'INSCRIPTION

- La fiche d'inscription ci- jointe complétée (**préciser le stage souhaité en notant la période**)
- Une photographie avec nom au dos
- Le certificat médical ci joint dûment rempli
- Une photocopie de la pièce d'identité .
- Un chèque de 265 euros (deux cent soixante cinq euros) libellé au nom de l'Association A.P.N.E.S. ou un chèque de 185 euros dans le cas d'une révision **en y rajoutant impérativement la photocopie du diplôme de Surveillant de Baignade.**

## CONDITIONS D'ANNULATION DU STAGE

Annulation du fait du candidat : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au siège social de l'Association.

- Annulation entre le 30ème et le 8ème jour avant le début du stage (cachet de la poste faisant foi), il sera retenu 50% du prix du stage.
- Annulation entre le 7ème jour et le début du stage : il ne sera procédé à aucun remboursement.

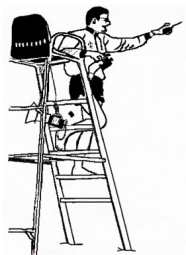
Annulation du fait de l'Association : en cas d'annulation du stage, les sommes versées seront entièrement remboursées aux candidats.

## INTERRUPTION DU STAGE

- Du fait du candidat : il ne sera procédé à aucun remboursement.

## EMPLOI DU SURVEILLANT DE BAIGNADE

Le titulaire du Brevet de Surveillant de Baignade peut travailler uniquement dans les centres aérés et colonies de vacances avec ou sans hébergement (A.C.M). Il n'est pas habilité à enseigner la natation contre rémunération et ne peut entraîner un club à titre payant.



# APNES

Tél: 06.12.76.85.50  
e-mail: [apnes.sauvetage@outlook.fr](mailto:apnes.sauvetage@outlook.fr)  
Site Internet: [www.apnes.fr](http://www.apnes.fr)



## **FORMULAIRE D'INSCRIPTION STAGE SB**

PRÉCISEZ LA DATE DU STAGE CHOISI : .....

NOM : .....PRÉNOM.....

ADRESSE DU CANDIDAT : .....  
.....

TÉLÉPHONE : .....

ADRESSE MAIL : .....

ADRESSE DES PARENTS : .....  
.....

DATE DE NAISSANCE.....

LIEU DE NAISSANCE (Ville et Département ou Pays) : .....

N° DE SECURITE SOCIALE : .....

|                                        |     |     |
|----------------------------------------|-----|-----|
| ÊTES VOUS TITULAIRE DU BAFA            | OUI | NON |
| ÊTES VOUS TITULAIRE DU PSC1            | OUI | NON |
| ÊTES VOUS TITULAIRE DU PSE1            | OUI | NON |
| AUREZ VOUS UN VÉHICULE DURANT LE STAGE | OUI | NON |

DIPLÔMES SCOLAIRES OBTENUS : .....

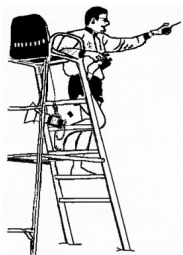
SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE : .....

L'Association APNES s'accorde le droit d'annuler le stage pour les raisons suivantes : force majeure, problèmes techniques entraînant une fermeture des établissements nautiques. Cette annulation entraînant le remboursement intégral du stage.

Je soussigné avoir pris connaissance des conditions de stage et me conformer au règlement intérieur.

SIGNATURE DU CANDIDAT A.....LE.....

**(Les formulaires incomplets ne seront pas pris en compte )**



# A.P.N.E.S

Tél: 06.12.76.85.50  
e-mail: [apnes.sauvetage@outlook.fr](mailto:apnes.sauvetage@outlook.fr)  
Site Internet: [www.apnes.fr](http://www.apnes.fr)



## CERTIFICAT MEDICAL

*Exigé pour tout(e) candidat(e) à la formation du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (B.N.S.S.A.) et brevet de surveillant de baignade (B.S.B)*

Je soussigné(e), ....., docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour, M..... et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique et à l'enseignement de la natation et du sauvetage aquatique ainsi qu'à la surveillance des usagers de l'établissement de natation.

Ce sujet présente en particulier une intégrité fonctionnelle des membres supérieurs et inférieurs lui permettant :

- d'effectuer un sauvetage en utilisant les techniques de prises et dégagements ;
  - de transporter la victime dans l'eau et hors de l'eau ;
  - de pratiquer seul les gestes du massage cardiaque externe et la ventilation artificielle ;
- Une faculté d'élocution normale, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres (prothèse auditive tolérée), et une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes;

Sans correction : - Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesuré séparément, sans que celle-ci soit inférieure à 1/10 pour chaque œil. - Soit au moins :  $3/10 + 1/10$  ou  $2/10 + 2/10$

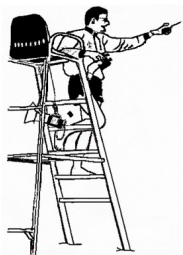
Cas particulier Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 10.

Avec correction : - Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 10) ; Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme d'acuité visuelle de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

Cas particulier Dans le cas d'un œil amblyope le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé. La vision nulle à un œil (énucléation par exemple) est une contre indication.

Fait à ....., le .....

SIGNATURE ET CACHET DU MEDECIN



# A.P.N.E.S

Tél: 06.12.76.85.50  
e-mail: [apnes.sauvetage@outlook.fr](mailto:apnes.sauvetage@outlook.fr)  
Site Internet: [www.apnes.fr](http://www.apnes.fr)



## **PRESENTATION DE L'ASSOCIATION A.P.N.E.S.**

Créée en 1994, l'**Association pour la Promotion de la Natation et l'Enseignement du Sauvetage** est affiliée à la **Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme**.

**L'A.P.N.E.S.** a pour objet de développer les points suivants :

- La formation au **Surveillant de Baignade**
- La formation au **Brevet National de Sécurité Sauvetage Aquatique**
- Dispenser toutes **formations de secourisme**
- Proposer toutes **formations complémentaires : permis bateau, jet ski, perfectionnement sauvetage en mer (SSA...)**.

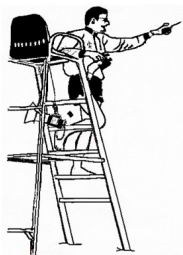
**L'A.P.N.E.S.** est une Association loi 1901, enregistrée à la Préfecture de la Gironde sous le numéro 2/22384 et également déclarée comme organisme de formation par la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sous le numéro 72330490633.

Notre taux de réussite aux examens est de l'ordre de 95%. Ce pourcentage confirme la présence de candidats motivés encadrés par des professionnels de terrain passionnés et responsables.

Depuis 32 ans que nous faisons de la formation, de nombreux employeurs nous font confiance et nous sollicitent pour recruter leur personnel saisonnier. Durant les saisons dernières nos candidats titulaires du BNSSA et notre équipe d'encadrement ont participé entre autres à la sécurité des baignades sur les communes suivantes :

Plage sud et nord de LACANAU (33)  
Plage de MONTALIVET (33)  
Plage de HOUTTIN (33)  
Plage et lac de CARCANS (33)  
Lac du MOUTCHIC (33)  
Stade nautique de PESSAC (33)  
Plages ARCAHON (33)  
Camping des viviers CLAOUEY (33)  
Lac de FONTET (33)  
Plage de SOULAC (33)  
Plage de ST GIRON (40)  
Plage du Verdon

Plage de SEIGNOSSE (40)  
Lac d'HOSTEINS (33)  
Club MÉDITERRANÉE  
Piscine de Mérignac  
Piscine la RÉOLE (33)  
AQUA LAND (33)  
Club PIERRE ET VACANCE  
Camping Azur MESSANGE (40)  
Camping Pallas SOULAC (33)  
Lac de PARENTIS (40)  
Camping MAYOTTE (40)



# A.P.N.E.S

Tél: 06.12.76.85.50  
e-mail: [apnes.sauvetage@outlook.fr](mailto:apnes.sauvetage@outlook.fr)  
Site Internet: [www.apnes.fr](http://www.apnes.fr)



## **EPREUVES D'EXAMEN DU SURVEILLANT DE BAIGNADE**

**1/ EPREUVE DU LANCER DE BALLON** : l'épreuve consiste à lancer le "ballon de sauvetage" au delà d'une distance minimale de 10,50M. Le candidat dispose d'un maximum de 3 lancers pour réussir l'épreuve, sans limite de temps. Le lancer est déclaré valable lorsque le ballon tombe au delà de la ligne des 10,50M.

**2/ EPREUVE DU 50M MANNEQUIN** : l'épreuve s'effectue en tenue de bain (sans lunette) sur un parcours de 50 mètres au cours duquel le candidat doit successivement exécuter :

- un premier parcours de 25M nage ventrale, départ plongé,
  - à l'issue de ces 25M, le candidat récupère le mannequin réglementaire immergé à une profondeur entre 2m et 2,50m et remorque le mannequin sur une distance de 25m.
  - Le transport doit être obligatoirement effectué dans la technique de nage sur le dos, bras passé sous l'aisselle du mannequin, main placée contre la poitrine du mannequin.
- Pendant la durée du remorquage le mannequin doit avoir les voies aériennes émergées. Si la durée des immersions successive de la face du mannequin dépasse 5 secondes, le candidat est éliminé.

**3/ PARCOURS DE 200M** : en nage libre avec franchissement d'obstacles : le candidat doit franchir obligatoirement 8 obstacles d'une largeur de 2M répartis équitablement sur le parcours.

**4/ EPREUVE PRATIQUE DE SOIN DE 1ère URGENCE AUX NOYES** : (éliminatoire non cotée) : lors d'un cas concret non évolutif du type "victime inconsciente qui respire ou pas", "noyade chez un enfant", le candidat devra être capable d'exécuter correctement les gestes de 1er secours.

**5/ EPREUVE DE PREVENTION DES NOYADES** : interrogation orale comprenant 2 questions portant sur la connaissance du milieu aquatique. Le candidat doit obtenir un total de 10 points pour satisfaire à l'ensemble des 2 questions.

**6/ EPREUVE DE REGLEMENTATION** : cette interrogation orale comprend 2 questions notées de 0 à 10 chacune permettant de contrôler les connaissances du candidat relatives à la réglementation des baignades dans le cadre des accueils collectifs de mineurs et à l'organisation des baignades.

Le candidat doit obtenir un total de 10 points pour satisfaire à l'ensemble des 2 questions. Ces épreuves(5 et 6) peuvent être remplacées par un QCM (ou un minimum de 15 sur 20 est exigé).

**POUR LES CANDIDATS REVISIONNISTES** : ils doivent satisfaire aux épreuves **2,3 et 4**